

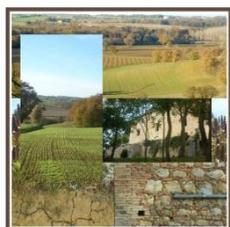
SAINT-LIZIER-DU-PLANTE

Eléments paysagers – R421-23(i) du Code de l'Urbanisme



Notice explicative

CC14 - SAINT-LIZIER-DU-PLANTE – Eléments paysagers – Notice explicative



Urban32

Le Sarthé 32390 TOURRENQUETS - 0562660617 - 0679909394
veronique.savu@orange.fr - urban32@orange.fr

I – Présentation du cadre réglementaire et des espaces concernés

I.1 – L'article R. 421-23 (i).....	p. 03
I.2 – Les espaces boisés concernés.....	p. 03
I.3 – Le parc du Château de Calaoué.....	p. 04
I.4 – La Motte Castrale du village.....	p. 05
I.5 – Les chemins ruraux.....	p.06
I.6 – Les haies d'accompagnement.....	p.06
I.7 – La ripisylve des rivières et cours d'eau.....	p.06

II – Le contexte paysager communal

II.1 – Le contexte paysager particulier de Saint-Lizier-du-Planté, commune du Savès-Toulousain

III – Les enjeux du Grenelle de l'Environnement, la trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques

III.1 – Le rôle des éléments paysagers sur la commune	p. 08
III.2 – Panoramiques des éléments paysagés concernés	p. 11
III.3 – Motivations.....	p. 12

IV – Dispositions réglementaires

I - Présentation du cadre réglementaire

I.1 – L'article R. 421-23 (i)

Dans le cadre de l'élaboration de la Carte Communale de Saint-Lizier du Planté, en application de l'article R. 421-23 (i) du Code de l'Urbanisme, la commune a délimité des éléments paysagers à protéger, mentionnés sur le plan au 1/5000^{ème} annexé à cette notice.

I.2 – Les espaces boisés concernés

Ces éléments portent sur les espaces boisés suivants tous incluent au zonage ZNp de la Carte Communale.

- « Les Hajets » premier bois :	1,11 ha
- « Les Hajets » second bois :	0,72 ha
- « Les Cuts » :	7,94 ha
- Entre « Hount Cuberte » et « Les Cuts » :	1,55 ha
- « Hount Cuberte » premier bois :	2,38 ha
- « Hount Cuberte » second bois :	1,24 ha
- « Hount Cuberte » troisième bois :	0,59 ha
- « Labusquière » :	1,86 ha
- « Village Ouest »	8,91 ha
- « Village Est »	1,55 ha
- « Lannebiou » premier bois :	1,01 ha
- « Lannebiou » second bois :	3,39 ha
- « Latour » premier bois :	1,88 ha
- « Latour » second bois :	0,50 ha
- « Lascoumades » premier bois :	1,07 ha
- « Lascoumades » second bois :	0,59 ha
- « Campaned » :	1,69 ha
- « Heouguera » :	1,80 ha
- « Le Calaoué » :	13,64 ha
- « Lagrange » :	1,20 ha
- « Des Potis »	12,16 ha

Total : 66,78 hectares



I - Présentation du cadre réglementaire

I.3 – Le parc du Calaoué

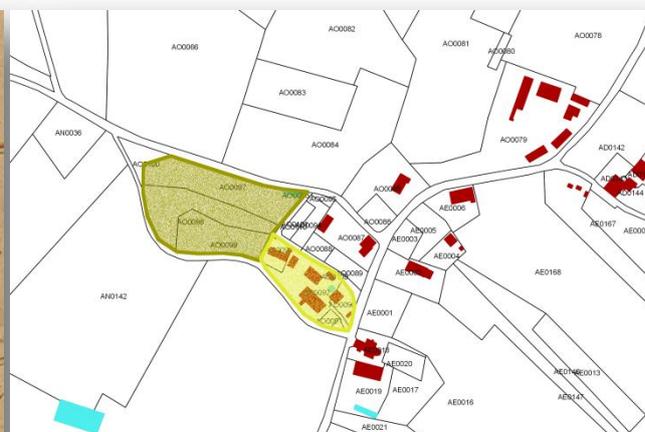
Attenant au Château du Calaoué, le parc rassemble de nombreuses essences à la fois locales et ornementales comme le cèdre de plus de 250 ans qui fait face à la propriété.

L'ensemble des bois et du parc couvrent 13,64 hectares autour du château intégrant également plusieurs prairies permanentes. Les 13,64 hectares sont inclus en zone ZNP.



I.4 – La motte castrale du village

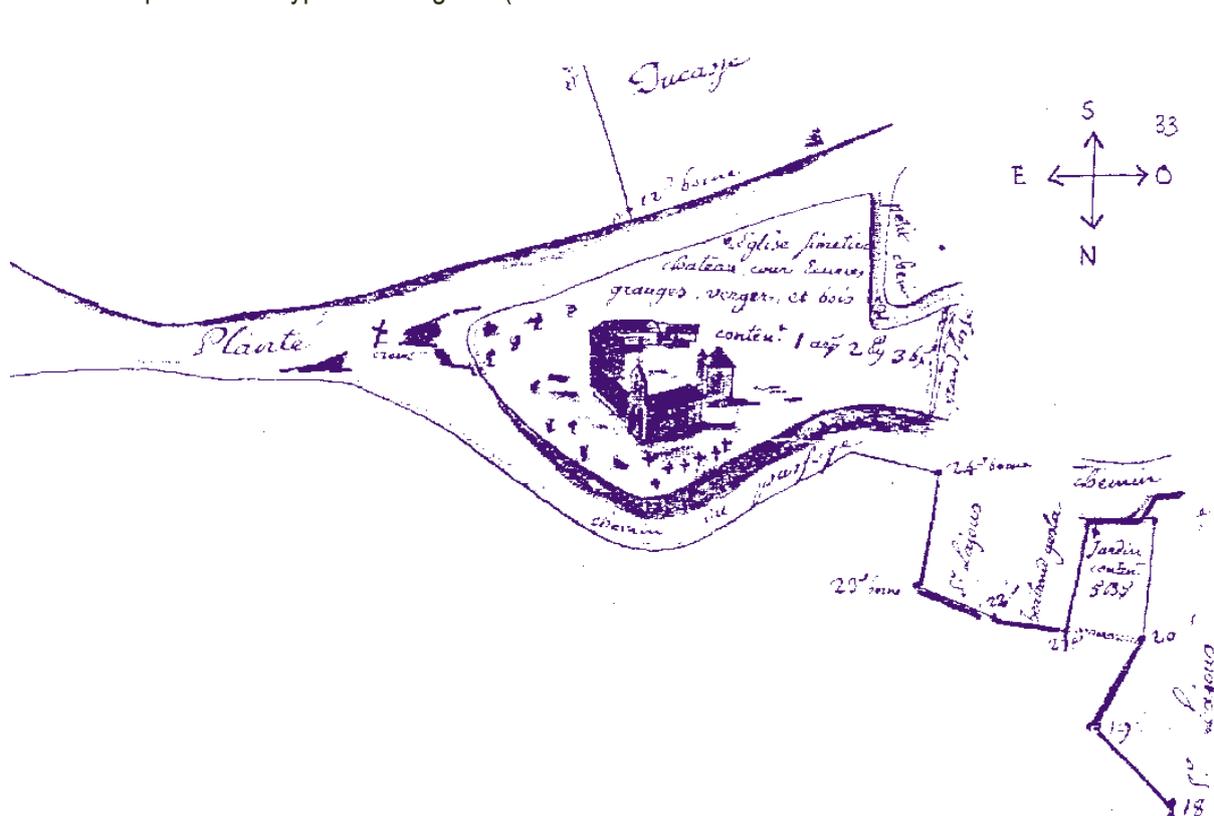
La motte castrale du village est répertoriée à la DRAC comme site médiéval et archéologique (parcelles A0 – 90, 91, 92, 93) et comme ancienne Commanderie Templière (A0 – 97, 98, 99).



Sources :
■ Cadastre Napoléonien – Archives Départementales du Gers – image de gauche
■ Cadastre actuel – image de droite – section et parcelles concernées

I - Présentation du cadre réglementaire

Comme relaté et illustré par un ancien **plan hospitalier datant de 1780**, « La Motte de Saint Jean de Planté » a été élevée par les templiers au XII^{ème} siècle et acquise par les hospitaliers au XIV^{ème} siècle. Il reste de la Motte un beau mur en brique au Sud-Est et un autre à l'ouest. L'Eglise et la tour ont été détruites en 1793, un chapiteau gothique est pris sur le porche de l'église de Saint-Lizier. Des tombes apparentes sont visibles sur le talus Sud de la motte. Le flanc Sud-Est offre de nombreux tessons de poteries de type commingeois (XIV-XVI^{ème}) et de la vernissée ocre du XVII^{ème}.



Au-delà de la motte au Nord, ils existent des traces d'habitats médiévaux (poteries commingeoises) et de nombreuses tuiles à rebords réutilisées.

L'ensemble de la Motte Castrale ainsi que ses abords paysagers qui correspondent aux masses boisées et aux haies arbustives présentes à l'entrée sud du village, sont intégrées à la Zone ZNp de la Carte Communale. Ces secteurs forment avec l'écrin paysager d'une propriété située à l'ouest du village un ensemble très cohérent permettant de préserver l'identité historique et patrimoniale de Saint-Lizier-du-Planté ainsi que le cadre naturel qui l'entoure.

La surface totale de la zone ZNp concernée par la motte castrale atteint 3,92 hectares, ce qui porte la zone ZNp a un TOTAL de 66,78 hectares

I - Présentation du cadre réglementaire

I.5 – Les chemins ruraux

La municipalité de Saint-Lizier-du-Planté souhaite tout particulièrement préserver les chemins ruraux de la commune. Le recensement de ces chemins qui permettent de relier Saint-Lizier aux communes limitrophes permet de mettre l'accent sur une valeur touristique indéniable pour les randonneurs. L'ensemble de ces chemins représentent un linéaire de 7,8 kilomètres.

I.6 – Les haies d'accompagnement

La municipalité de Saint-Lizier-du-Planté souhaite également préserver les haies d'accompagnement de ces chemins, ainsi que des alignements d'arbres particulièrement fragiles. L'ensemble de ces haies représentent un linéaire de 6,4 kilomètres.

I.7 – La ripisylve des rivières et cours d'eau

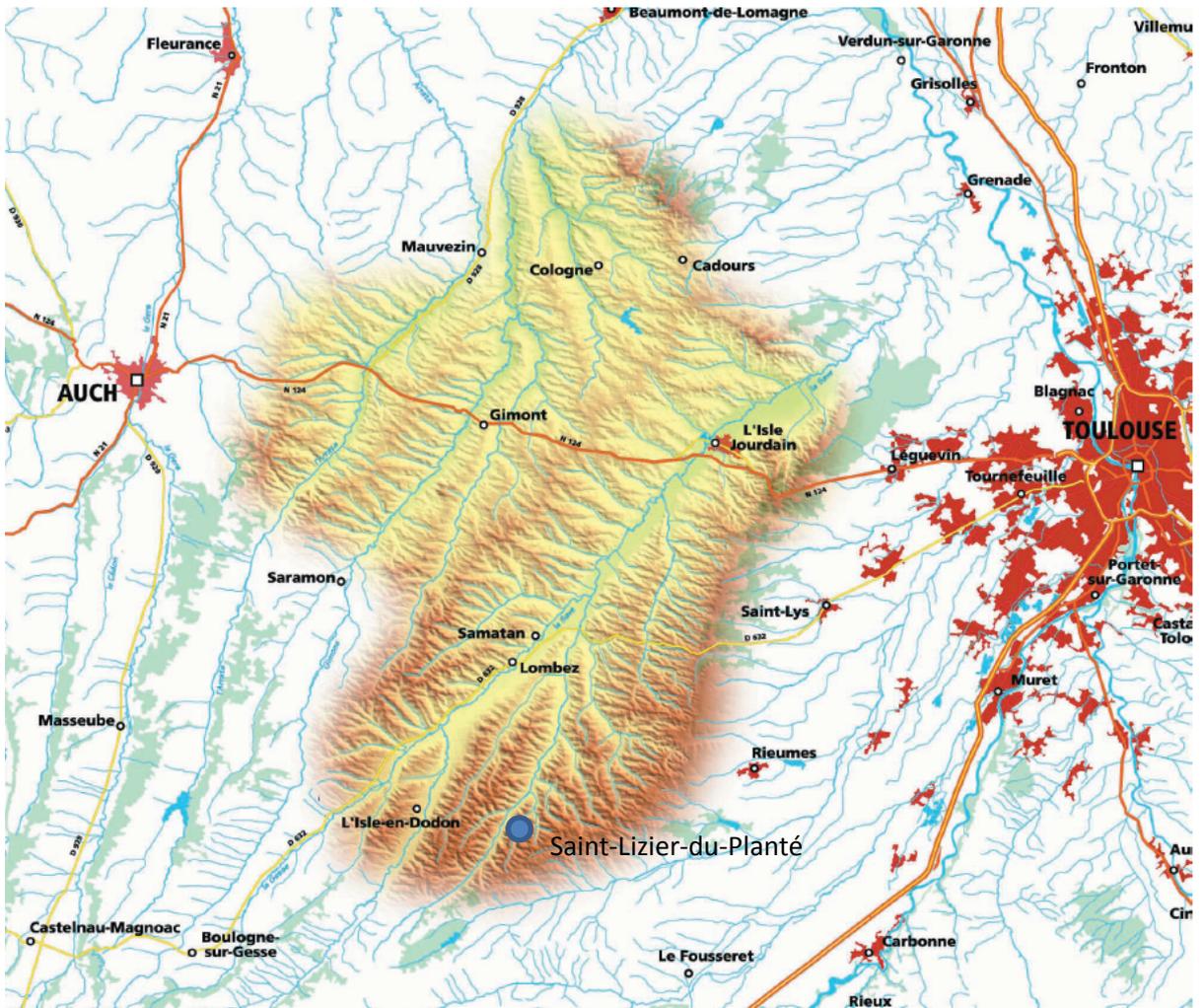
La ripisylve des rivières de l'Aussoue, de La Gradoue et du Saint-Eloi ainsi que des différents cours d'eau de la commune constituent un patrimoine essentiel et ont un rôle plus que déterminants dans le maintien des berges et de la qualité de l'eau.

Le rapport de présentation de La Carte Communale page 15 décrit ces éléments du paysage.

II – Le contexte paysager communal

II.1 – Le contexte paysager particulier de Saint-Lizier-du-Planté, commune du Savès-Toulousain

Sources :
■ ARBRE ET PAYSAGE 32 (textes et illustrations)



© Act'Image - Toulouse, CAUE 32 et Arbre et Paysage 32

II – Le contexte paysager communal

II.1 – Le contexte paysager particulier de Saint-Lizier-du-Planté, commune du Savès-Toulousain (source Arbre et Paysage32)

Le **Savès-toulousain** forme les paysages du Sud-Est de la Gascogne, qui contrastent nettement avec la plaine toulousaine et son espace urbanisé. “Le soleil s’y lève toulousain et s’y couche gascon”, à l’image des migrations pendulaires qui animent les résidents gersois travaillant à Toulouse.

C’est le pays le plus oriental et méditerranéen de la Gascogne gersoise: la “Gascogne toulousaine”.

- **Gascon**, même si presque languedocien, parce qu’il appartient à la Gascogne gersoise et à l’Éventail Gascon, avec les caractéristiques paysagères, physiques et culturelles d’un terroir à l’origine polycole et à l’habitat dispersé.

- **Savès**, parce qu’organisé autour de l’ample vallée de la Save, vallée gasconne d’exception qui a donné son nom aux collines qui la bordent : le toponyme Savès qualifiant de nombreuses communes.

- Toulousain, par son architecture de brique, matériau de construction traditionnel et contemporain, mais aussi par son rattachement à l’orbite toulousaine qui transforme considérablement les paysages savésiens : routes, constructions, aménagements urbains...

- **A l’Ouest, le Savès-toulousain** se raccorde progressivement aux collines élevées du Pays d’Auch,

- **alors qu’à l’Est**, l’ourlet caillouteux de l’ancien lit de la Garonne l’enserme et le sépare nettement de la Lomagne Tarn-et-garonnaise (Crête tolosane) et de la Plaine toulousaine (Coteau de Pujaudran).

- **Au Nord et à l’Est**, il s’unit à la Lomagne gersoise qui impose peu à peu ses reliefs calcaires.

- **Au Sud**, il se distingue des vallées et des coteaux du Serrère-Tougès qui obliquent vers l’Est depuis Lannemezan

et déborde du département autour de l’Isle en Dodon.

Le paysage du Savès-toulousain repose sur un relief ample, mollement cabossé, nu et “gondolé”; monotone et dépouillée, la campagne paraît “vide”, alors que localement elle devient très habitée et qu’elle est presque partout cultivée.

Comme ses voisines Lomagnes, le Savès-toulousain est un pays de “cocagne”, un pays opulent aux couleurs de son cousin Lauragais : rose pour la douceur de vivre qu’il évoque, rose car il incarne la tradition de l’Or rose (foie-gras) et parce qu’il est le Pays de la brique et de l’architecture rose.

Dépourvu de vraie capitale emblématique, l’Isle-Jourdain tient lieu de pôle économique et démographique principal, et capte en premier rideau une influence toulousaine sensible jusqu’à Gimont et diffusée de part et d’autre du Val de Save.

Au Sud, Samatan et Lombez, autrefois rivales, forment un troisième pôle dynamique, au développement économique moins affirmé.

LE HAUT SAVÈS, Un autre Astarac à la porte du Comminges

Les collines sauvages et chaotiques du Haut-Savès forment une frontière progressive vers les paysages Haut-Garonnais du Serrères-touges (au Sud-Est) et du Haut-Astarac (à l’Ouest).

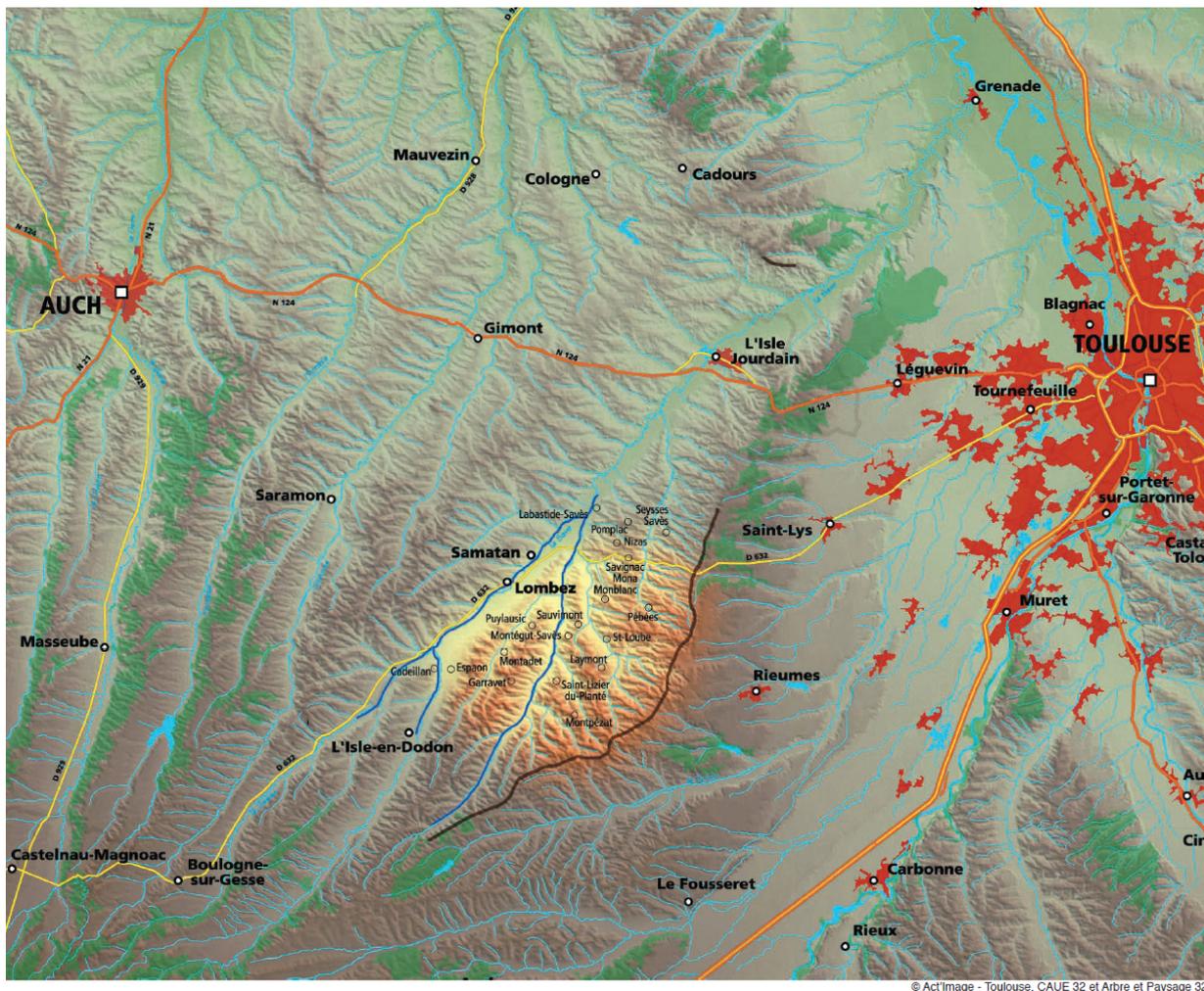
L’Isle en Dodon, bourgade excentrée et déjà languedocienne (par la brique rose) garde des traces de son appartenance au Bas-Comminges pyrénéen, ne serait-ce que par une pluviométrie relativement élevée.

Du relief tourmenté, on distingue les villages perchés sur les principales échines, qui offrent des paysages “intemporels” d’une campagne oubliée où il est difficile de s’orienter

II – Le contexte paysager communal

Les pentes conservent de nombreuses prairies que se partagent ovins et bovins, et restent globalement très boisées. Quelques surfaces cultivées profitent des terres les moins escarpées : sommets, petites plaines, et s'opposent aux vallons étirés, encaissés et abandonnés.

Dans cette campagne bocagère en déprise, s'affirme pourtant la proximité toulousaine, par la brique et le développement des constructions neuves, qui la distinguent de sa voisine haute-astaracaise.



© Act'Image - Toulouse, CAUE 32 et Arbre et Paysage 32

II.2 – Description du contexte paysager de Saint-Lizier-du-Planté

Globalement, le Savès Toulousain qui occupe la partie orientale de l'éventail gascon et dont dépend notre commune compte peu de massifs boisés, occupé principalement par les grandes cultures. A Saint-Lizier-du-Planté comme pour tout le sud du Savès, le couvert végétal et boisé forment des taches sporadiques, de haies massives et des futaies qui accompagnent le relief et forment ainsi un savant découpage qui s'harmonise avec les courbes de niveaux. Ces boisements suivent les lignes de crêtes ou bien viennent souligner la ripisylve, et les prairies inondables de l'Aussoue et de la Gradoue

Ces bois représentent une ressource écologique non négligeable. Peuplés essentiellement de chênes sessiles, pédonculés et pubescents, associés à l'orme, au frêne, au tremble, au robinier, ou à l'érable champêtre et l'alisier, il s'agit de massifs d'importance variable qui, à l'origine, se sont développés sur des sols pauvres.

II – Le contexte paysager communal



III – Les enjeux du Grenelle de l'Environnement, la trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques

III.1 – Le rôle des ensembles paysagers sur le territoire de la commune

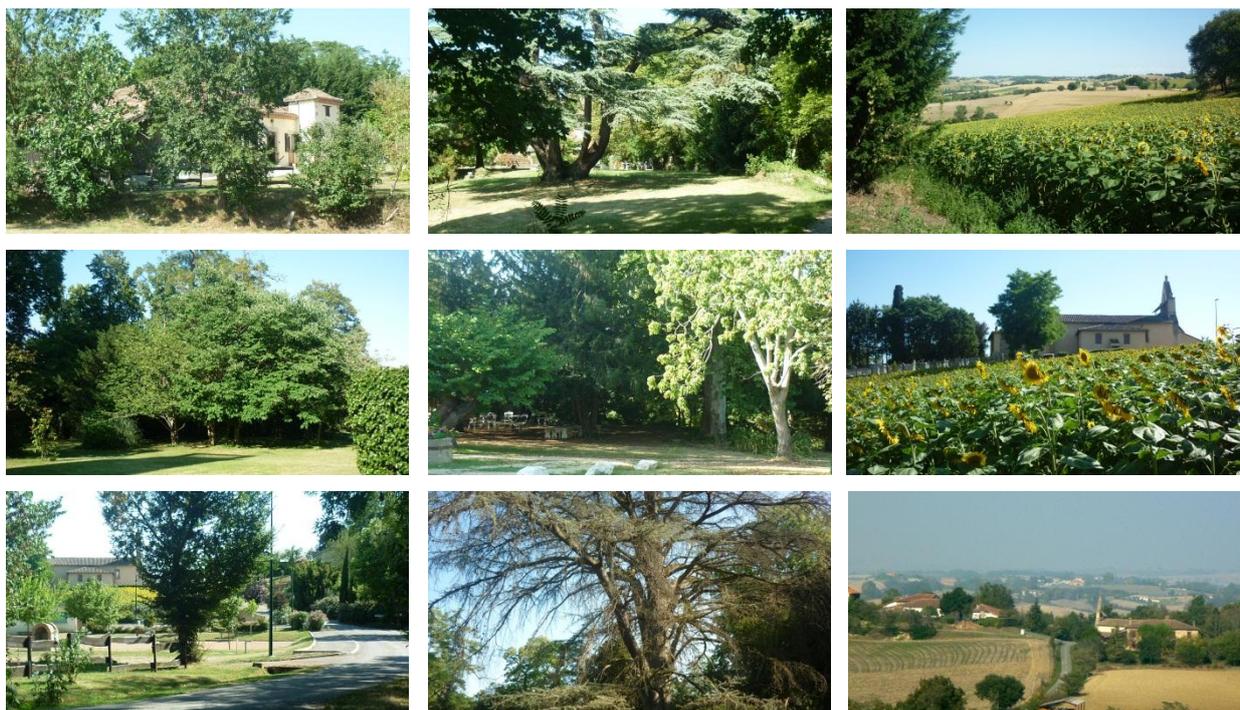
L'ensemble des études de site réalisées sur le territoire de la commune ou du pays du Savès, confrontées aux données du rapport de présentation de la Carte Communale soulignent la qualité et l'intérêt de plusieurs ensembles paysagers :

- tous les espaces boisés présents,
- le parc et l'ensemble boisé du Calaoué,
- la motte castrale présente au sud du village et son glacis,
- les chemins ruraux,
- les haies d'accompagnement de ces chemins ainsi que certains alignements,
- la ripisylve des rivières et cours d'eau.

Les éléments paysagers cités ci-avant seront tous préservés. Ils permettent notamment de protéger des corridors écologiques et leur devenir

La motte castrale du village décrite plus haut représentant un intérêt hautement patrimonial pour la commune sera également protégée de même que le contexte paysager qui l'entourne

III.2 – Panoramiques des espaces concernés



III – Les enjeux du Grenelle de l'Environnement, la trame verte et bleue et la prise en compte des corridors écologiques

III.3 – Motivations

La municipalité de SAINT-LIZIER-DU-PLANTE soucieuse de conserver l'essentiel de ses espaces naturels afin de préserver l'environnement sur son territoire, a décidé de protéger les éléments paysagers essentiels de sa commune :

- tous les boisements,
- le parc et les boisements du Caloué,
- la motte castrale implantée à l'entrée sud du village
- les chemins ruraux,
- les haies d'accompagnement de ces chemins ainsi que certains alignements
- la ripisylve des rivières et cours d'eau.

Compte tenu de l'importance de ces espaces, du rôle déterminant joué par ces derniers dans la préservation de la trame verte et bleue ou de par leur caractère historique et patrimonial, il est nécessaire de les protéger.

A Saint-Lizier-du-Planté, ces espaces participent à la définition d'un cadre de vie de qualité,

IV – Dispositions réglementaires

Ce dossier est soumis à enquête publique, laquelle sera menée conjointement avec celle de la Carte Communale. Tous travaux susceptibles de détruire ces éléments paysagers sont soumis à déclaration préalable auprès de la commune, conformément à l'article R 421-23 (i) du Code de l'Urbanisme.

L'article modifié par Décret n°2011-1214 du 29 septembre 2011 - art. 2

« Doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements suivants :
(i) Les travaux autres que ceux exécutés sur des constructions existantes ayant pour effet, dans une commune non couverte par un plan local d'urbanisme, de modifier ou de supprimer un élément, qu'une délibération du conseil municipal, prise après enquête publique, a identifié comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager.